

Quelques éléments de synthèse sur la loi littoral

Jean Gonella (Aix Marseille Université), Civitas legis

Voici une synthèse des principaux éléments de la [loi n° 86-2 du 3 janvier 1986](#) relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite loi littoral.

1. Objectifs.

- Préserver les espaces naturels, les sites, les paysages et l'équilibre écologique du littoral.
- Développer les activités économiques liées à la proximité de l'eau.
- Mettre en place une protection graduée en fonction de la proximité avec le rivage.

2. Champ d'application.

- Communes riveraines des mers, océans, étangs salés et plans d'eau intérieurs de plus de 1 000 hectares.
- Communes riveraines des estuaires et deltas situées en aval de la limite de salure des eaux.
- Communes proches des précédentes qui participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux, sur demande.

3. Principales dispositions.

- Inconstructibilité dans la bande des 100 mètres à partir du rivage, sauf exceptions.
- Extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage.
- Urbanisation en continuité avec les agglomérations et villages existants.
- Préservation des espaces remarquables du littoral.
- Maintien de coupures d'urbanisation.

4. Mise en œuvre.

- Intégration dans les documents d'urbanisme (*SCOT, PLU, cartes communales*).
- Application directe aux autorisations d'urbanisme en l'absence de documents d'urbanisme.

5. Évolutions.

- [Loi n 2018-1021 du 23 novembre 2018](#) portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN : assouplissements pour permettre certaines constructions dans les dents creuses.
- Renforcement du rôle des SCOT dans la déclinaison locale de la loi.

Donc, la loi littoral vise à concilier la protection de l'environnement et le développement des territoires littoraux, mais son application peut parfois être source de contentieux et de débats sur l'interprétation de certaines notions.

———— Principaux outils méthodologiques ————

Voici les principaux outils méthodologiques développés pour l'application de la loi littoral.

1. Les Directives territoriales d'aménagement (*DTA*).

- Permettent de préciser les modalités d'application de la loi littorale en fonction des particularités locales.
- Visent à éviter les contentieux en clarifiant ce qui est permis ou interdit.

2. Les Schémas de cohérence territoriale (*SCOT*).

- Précisent les critères d'identification et la localisation des agglomérations, villages et autres secteurs déjà urbanisés.
- Tiennent compte des paysages, de l'environnement et de la capacité d'accueil du territoire.

3. Les Plans locaux d'urbanisme (*PLU*).

- Traduisent concrètement les dispositions de la loi littorale à l'échelle communale.
- Délimitent les espaces proches du rivage, les coupures d'urbanisation, etc.

4. Les cartes d'application de la loi littoral.

- Cartographient les espaces naturels remarquables, les espaces boisés significatifs, etc.

5. L'analyse de la gouvernance et du jeu des acteurs.

- Vise à améliorer la coordination entre les différents acteurs impliqués.

6. Les démarches participatives :

- Impliquent les citoyens dans l'application de la loi (*exemples : communes de Loos-en-Gohelle et Besançon*).

7. Les outils d'évaluation environnementale.

- Permettent de vérifier la compatibilité des projets avec les dispositions de la loi littorale.

8. Les guides de bonnes pratiques/

- Fournissent des recommandations pour la mise en œuvre des dispositions d'urbanisme particulières au littoral.

Ces outils visent à faciliter l'application de la loi littorale en l'adaptant aux contextes locaux, tout en préservant ses objectifs de protection du littoral et de maîtrise de l'urbanisation.

———— Décrets complémentaires ————

Les décrets complémentaires jouent un rôle crucial dans l'application de la loi littorale en apportant des précisions, des adaptations et des dérogations qui permettent de mieux répondre aux réalités locales et aux évolutions des enjeux environnementaux et économiques. Voici comment ces décrets influencent l'application de la loi littorale.

1. [Décret n° 2023-698 du 31 juillet 2023.](#)

- *Objet* : Ce décret modifie la liste des communes concernées par les mesures d'adaptation à l'érosion côtière.
- *Impact* :
 - *Élargissement de l'application* : Le nombre de communes concernées passe de 126 à 242, ce qui élargit l'application des mesures de protection et d'adaptation à l'érosion côtière.
 - *Renforcement des mesures* : Les communes nouvellement incluses doivent intégrer ces mesures dans leurs documents d'urbanisme, renforçant ainsi la résilience des territoires face à l'érosion.

2. [Décret n° 2023-517 du 28 juin 2023.](#)

- *Objet* : Ce décret introduit des dérogations spécifiques pour le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien en mer et le solaire.
- *Impact* :
 - *Facilitation des projets* : Les procédures d'autorisation sont modifiées pour inclure des dérogations, ce qui facilite le développement des projets d'énergies renouvelables.
 - *Contrôle strict* : Bien que des dérogations soient possibles, le décret maintient un contrôle strict avec des procédures d'autorisation spécifiques, par exemple, le principe du « *silence vaut rejet* » et un délai de 4 mois pour les décisions.
 - *Équilibre entre développement et protection* : Ce décret cherche à trouver un équilibre entre le développement des énergies renouvelables et la protection des zones littorales.

3. [Décret n° 2022-750 du 29 avril 2022.](#)

- *Objet* : Ce décret établit la liste initiale des communes concernées par les mesures d'adaptation à l'érosion côtière.
- *Impact* :
 - *Base de référence* : Il sert de base pour l'application des mesures d'adaptation à l'érosion côtière, en identifiant les communes prioritaires.
 - *Planification et adaptation* : Les communes identifiées doivent intégrer ces mesures dans leurs documents d'urbanisme, ce qui permet une planification et une adaptation plus efficaces aux risques d'érosion.

Synthèse des impacts des décrets complémentaires

- *Précision et adaptation* : Les décrets apportent des précisions nécessaires pour l'application locale de la loi littoral, en tenant compte des spécificités géographiques et environnementales des communes concernées.
- *Élargissement de l'application* : En augmentant le nombre de communes concernées, les décrets permettent une application plus large et plus cohérente des mesures de protection et d'adaptation.
- *Facilitation des Projets d'Énergies Renouvelables* : Les dérogations introduites facilitent le développement des projets d'énergies renouvelables tout en maintenant des contrôles stricts pour garantir la protection des zones littorales.
- *Renforcement de la Résilience* : Les mesures d'adaptation à l'érosion côtière renforcent la résilience des territoires face aux risques environnementaux, en intégrant ces mesures dans les documents d'urbanisme locaux.

En conclusion, les décrets complémentaires influencent l'application de la loi littorale en apportant des ajustements et des précisions qui permettent de mieux répondre aux défis environnementaux et économiques actuels, tout en assurant une protection efficace des zones littorales.

Prise en compte des décrets complémentaires dans les projets d'aménagement

Les décrets complémentaires influencent l'application de la loi littorale en apportant des précisions, des adaptations et des dérogations qui permettent de mieux répondre aux réalités locales et aux évolutions des enjeux environnementaux et économiques. Voici comment ces décrets sont pris en compte dans les projets d'aménagement.

1. Définition et adaptation des communes concernées

- **[Décret n° 2023-698 du 31 juillet 2023.](#)**
 - *Objet* : Ce décret modifie la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.
 - *Impact* : Les communes nouvellement incluses doivent intégrer ces mesures dans leurs documents d'urbanisme, renforçant ainsi la résilience des territoires face à l'érosion.
 - *Source* : [Légifrance](#).

2. Dérogations pour le développement des énergies renouvelables.

- **Décret n° 2023-517 du 28 juin 2023.**
 - *Objet* : Ce décret introduit des dérogations spécifiques pour le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien en mer et le solaire.
 - *Impact* : Les procédures d'autorisation sont modifiées pour inclure des dérogations, ce qui facilite le développement des projets d'énergies renouvelables tout en maintenant un contrôle strict.
 - *Source* : [Actu Environnement](#).

3. Intégration dans les documents d'urbanisme.

- *Objet* : Les décrets complémentaires précisent les modalités d'application de la loi littorale dans les documents d'urbanisme tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).
- *Impact* : Ces documents doivent être mis à jour pour refléter les nouvelles exigences et dérogations introduites par les décrets, assurant ainsi une planification cohérente et adaptée aux réalités locales.
- *Source* : [Légifrance](#).

4. Projets partenariaux d'aménagement (PPA).

- *Objet* : Les décrets facilitent la mise en place de Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA) pour les territoires littoraux.
- *Impact* : Les PPA permettent une coordination entre les différents acteurs : État, collectivités locales, etc., pour la mise en œuvre de projets d'aménagement durable, prenant en compte les spécificités locales et les risques environnementaux.
- *Source* : [Ministère de la Transition Écologique](#).

5. Stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte (*SLGITC*).

- *Objet* : Les décrets encouragent l'élaboration de stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte pour les communes vulnérables à l'érosion.
- *Impact* : Ces stratégies permettent de planifier des mesures d'adaptation à long terme, en intégrant les connaissances scientifiques sur l'évolution du trait de côte et en coordonnant les actions des différents acteurs.
- Source : [Cerema](#).

Conclusion

Les décrets complémentaires jouent un rôle essentiel dans l'application de la loi littorale en apportant des ajustements et des précisions qui permettent de mieux répondre aux défis environnementaux et économiques actuels. Ils influencent directement les projets d'aménagement en :

- Définissant les communes concernées et les mesures spécifiques à appliquer.
- Facilitant le développement des énergies renouvelables par des dérogations.
- Intégrant les nouvelles exigences dans les documents d'urbanisme.
- Encouragement des Projets Partenariaux d'Aménagement (*PPA*) pour une coordination efficace.
- Promouvant des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte pour une adaptation à long terme.

Ces mesures assurent une protection efficace des zones littorales tout en permettant un développement économique et une adaptation aux changements climatiques.